

Châtillon Saint Jean n°6

# Joyeuse Actus

## Sommaire

- 1 - Vie communale
- 2 - Les Inf'eau
- 3 - L'actu du moment
- 4 - Méli Mél'eau

## Vie communale

Châtillon Saint Jean  
change de logo !!



Dans le cadre de notre communication digitale, nous avons fait le choix d'un logo plus contemporain et plus épuré.

Le logo est rythmé par une frise représentant seulement les contours du patrimoine de la commune et les éléments spécifiques à celle-ci : le clocher, le château, les collines et la rivière.

### Nouveaux horaires du secrétariat de Mairie

Les horaires d'ouverture au public sont les lundis, mardis et jeudis de 8h30 à 12h30 et le samedi de 8h30 à 12h00.

Les dépôts des dossiers d'urbanisme se font uniquement, le lundi de 13h30 à 15h00 et le mardi de 8h30 à 12h30.

Le secrétariat sera fermé les samedis 29 janvier, 26 février, 26 mars et 23 avril 2022

### Commémoration Armistice 1914-1918

Sous un soleil automnal, la municipalité et l'Association des Anciens Combattants ont célébré la mémoire des Poilus. La cérémonie s'est déroulée en 3 temps avec tout d'abord la lecture des textes officiels. Ensuite le rappel des « enfants du village » tombés pour la France et des soldats morts en opérations extérieures au cours de cette année 2021. L'hymne national a suivi. Enfin, la commémoration s'est clôturée par les remerciements aux enfants des écoles et leurs enseignants, à l'harmonie des « enfants de la Joyeuse » et à la population présente, tous conviés à un verre de l'amitié sous le marché couvert.

### Pour un PCS à jour

Vos élus travaillent pour être les plus réactifs possibles, en cas de risques majeurs naturels et technologiques. En effet, il s'agit du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui a été institué par la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile, dans son article 13.

Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

**Important : Toutes personnes sous assistance médicale doivent se faire connaître en Mairie.**

## Les vœux du Maire

Daniel Barruyer aura le plaisir de vous présenter ses vœux pour cette nouvelle année 2022.

**RDV à la salle Daniel Ardin, le 15 janvier à 11h.**

(sous réserve des directives sanitaires gouvernementales)

## Les inf'eau

### Questions / Réponses

Tous travaux doivent être autorisés avant d'être entrepris

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier que les travaux sont conformes aux règles d'urbanisme. En fonction du type de projet et du lieu, il vous appartient de déposer une demande de permis ou une déclaration préalable de travaux. Avant de commencer les travaux, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme pour obtenir des informations sur le terrain faisant l'objet de travaux.

La demande d'autorisation d'urbanisme se fait désormais en ligne, à partir du site [service-public.fr](https://service-public.fr/autorisation-d-urbanisme) > autorisation d'urbanisme > accès formulaires

Pour vous aider : un service d'Assistance aux Demandes d'Autorisation d'Urbanisme (ADAU) vous accompagne dans la constitution de votre demande en suivant 4 étapes :

1. Vous décrivez votre projet.
2. Le service sélectionne les informations que vous devez renseigner.
3. Le service vous indique la liste des pièces que vous devez joindre à votre dossier, avec les caractéristiques attendues pour chacune des pièces.
4. Vous pouvez visualiser et télécharger le formulaire en ligne finalisé.

Jusqu'au 31 décembre 2021, le dépôt des dossiers se fait en mairie.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022, le dépôt sera DEMATERIALISE et s'effectuera à partir du site de la Commune via le lien (sachant que le site de la Mairie de Châtillon est en refonte et sera opérationnel le 10 janvier 2022).

<https://ads.valenceromansagglo.fr/guichet-unique>

# L'actu du moment

## La matinée de Noël

Le 11 décembre, un air de Noël flottait sur notre commune. Petits et grands ont partagé un moment de rencontre autour d'une collation gourmande. Les enfants ont chuchoté à l'oreille du Père-Noël les cadeaux tant désirés et faire une photo avec lui. Les aînés ont reçu un colis de produits locaux.

La municipalité espère vous avoir apporté un moment de douceur.

## La collecte des ordures ménagères

Le mode de collecte a évolué depuis le 10 décembre.

Fini les bacs de regroupement ou les conteneurs individuels.

Nous vous rappelons qu'il a été installé sur la commune 5 points d'apport volontaire pour les Ordures Ménagères (OM) :

- La salle des fêtes, la pharmacie, le cimetière, Peroux, Petit Châtillon

L'ensemble de ces points est également équipé de conteneurs aériens pour le tri où vous pourrez déposer l'intégralité de vos emballages et papiers, ainsi que le verre. Il n'y aura plus de jours fixes à respecter et la collecte se fera selon les besoins de vidage. Des contenants (sacs poubelle) doivent être de 50 litres maximum.

Pour rappel, les encombrants doivent être apportés en déchèterie.

## Bienvenue à Edouard et Valérie, les nouveaux boulangers

Le samedi 6 novembre après quelques travaux notamment sur la devanture du bâtiment, la boulangerie a réouvert ses portes. Belle surprise de découvrir le nom de ce commerce « la Joyeuse ». Quel joli clin d'œil à notre rivière ou alors à notre air « joyeux » lorsque l'on en ressort avec un pain doré, une viennoiserie, une gourmandise salée ou un gâteau.

Tandis qu'Edouard s'affaire au fournil, Valérie nous accueille en boutique pour nous proposer pains classiques et spéciaux tels que la baguette ou le pavé « fourné(e) ». Vous pourrez aussi apprécier, en plus des pognes et Saint-Genix traditionnels, les panettones, les entremets « l'abricotier » et « l'automne » auxquels s'ajoutent, pour les fêtes, bûches et autres douceurs d'hiver.

EN NON-STOP du mardi au samedi de 6 h à 19 h et le dimanche de 6 à 13h

Valérie et Edouard satisferont vos papilles.

## Nouvelles Entreprises sur la commune

**GB Benoit Gauthier** : Depuis septembre, Benoit Gauthier a repris les activités de la Carrière Bard. Nous souhaitons tous nos voeux de succès à ce dynamique entrepreneur.

**L'Atelier Bâches** : Bonne réussite à Gilles Taravello et Quentin Coléon pour leur savoir-faire dans ce secteur bien spécifique. Leur adresse est au 150 rue du Vercors.

## PRÉVENTION DES CAMBRIOLAGES

Quelques conseils concernant la prévention des cambriolages :

- ✓ Fermez l'ensemble des vos portes, fenêtres, volets et portail lorsque que vous quittez votre domicile.
- ✓ Dissimulez vos bijoux en dehors des zones de rangement habituelles

En cas d'absence prolongée :

- ✓ Signalez votre départ à la brigade de gendarmerie locale en adhérant à l'Opération Tranquillité Vacances.
- ✓ Laissez la clé de votre domicile à un proche de confiance qui relèvera le courrier, et pourra donner l'illusion d'une maison habitée.

 Signalez toute présence suspecte dans votre quartier à la gendarmerie !

Par ailleurs la communauté de brigade de gendarmerie de ROMANS est présente sur l'application PANNEAU POCKET n'hésitez pas à vous y abonner : **Gendarmerie COB de Romans-sur-Isère.**

*Enfin, pour clore cette année 2021, le Maire et ses  
conseillers vous souhaitent  
de belles fêtes de fin d'année.  
À l'année prochaine*

